

CONTRAT DE PENSION

Propriétaire du chien	
Prénom et Nom	
Adresse à domicile	
Adresse courriel	
Numéro de téléphone en cas d'urgence	
Coordonnées d'une autre personne à contacter en cas de problème majeur si le propriétaire n'est pas disponible	
Nom de votre clinique vétérinaire et le numéro de téléphone associé au dossier de votre chien	
En cas d'urgence majeure, est-ce que vous autorisez Marie-Anik Landry à prendre les démarches nécessaires auprès d'un hôpital vétérinaire en urgence et assumez les frais encourus sans limite? (Sinon précisez la limite)	
Animal	
Nom	
Race	
Sexe	
Stérilisé ou non	
Âge	
Problème de santé, allergies?	
Médication	
Portion quotidienne de nourriture	
Est-ce que votre chien est propre dans la maison?	
Est-ce que votre chien dort en cage ou en liberté?	
Est-ce que votre chien a déjà été en pension?	
Est-ce que votre chien a déjà démontré de l'agressivité envers un enfant, un chat ou un autre chien?	

Tarifs :

Journée de garderie: 50\$ plus taxes / Une nuitée : 20\$ plus taxes

Arrivée : Entre 8h et 9h30 / Départ : Entre 16h00 et 18h00

Si vous désirez inclure de l'entraînement, veuillez en discuter avec moi.

**Les tarifs peuvent être ajustés à tout moment. S'il y a lieu, les nouveaux tarifs seront publiés sur la page Passion Éducanine.*

Procédure d'arrivée et de départ :

Le propriétaire doit me texter au 819-918-5444 et attendre que j'aie le rejoindre à l'extérieur. Je suis au 86 rue Clarence (Aylmer).

Le propriétaire confirme qu'il a pris connaissance des tarifs susmentionnés ainsi que des conditions ci-après et déclare les accepter sans réserve (voir Annex A). **S'il y a plus d'un propriétaire, tous doivent signer.**

Date et signature

Annexe A
Conditions générales

1. Le carnet de santé indiquant la vaccination complète et à jour incluant la toux de chenil est exigé avant que le chien puisse être admis pour son séjour.
2. Le propriétaire s'engage à signaler tous problèmes caractériels, problèmes de santé et traitements vétérinaires propres à son animal.
3. Le chien doit avoir reçu ses traitements de vermifuge et antiparasitaires avant l'admission.
4. Les femelles non stérilisées ne peuvent pas être accueillies en garderie ou en pension lorsqu'elles sont en chaleur. Veuillez noter, qu'afin d'éliminer tout risque d'accouplement, il est requis d'attendre 30 jours après la dernière journée des saignements afin de pouvoir amener votre femelle en pension.
5. Une quantité suffisante de nourriture pour le séjour doit être prévue par le propriétaire.
6. En cas de problème de santé survenant durant le séjour, le propriétaire autorise Marie-Anik Landry à prendre les démarches afin que les soins et interventions vétérinaires nécessaires soient donnés au chien, et accepte d'en régler les frais par remboursement sur présentation des factures.
7. Le propriétaire dégage de toute responsabilité Marie-Anik Landry lors de tout incident imprévisible (bagarre, crise cardiaque, vieillesse, blessure, etc...). En cas de décès de l'animal, sur demande et à la charge du propriétaire, sera pratiqué une autopsie pour déterminer les causes du décès.
8. La cour de la pension est clôturée à une hauteur de 5 pieds. Le propriétaire dégage de toute responsabilité Marie-Anik Landry si le chien passe sous la clôture ou saute par-dessus la clôture et s'échappe.
9. Le propriétaire de l'animal indiquera obligatoirement sur le contrat de réservation un numéro de téléphone afin de le prévenir en cas d'urgence et le numéro d'une personne qui peut être contactée si le propriétaire n'est pas disponible.
10. Les items personnels du chien (jouets, panier, coussin...) sont permis, mais le propriétaire ne tiendra pas Marie-Anik Landry responsable en cas de détérioration.
11. Marie-Anik Landry s'engage à prodiguer tous les soins nécessaires au bien-être de l'animal.
12. Tout variation imprévisible à la durée du séjour (prolongation des vacances, hospitalisation du propriétaire ou autres raisons) fera l'objet d'une tarification doublée quotidienne jusqu'à ce que le propriétaire récupère son animal. Le propriétaire ou un membre de sa famille s'engage à régler les frais de garde lors de la récupération du chien.
13. Le propriétaire accepte que des photos et vidéos de son chien soit partagés sur la page Facebook Passion Éducanine, sinon il avisera Marie-Anik Landry en conséquence avant le séjour.
14. En confiant son animal et en signant ce contrat, le propriétaire adhère à ces conditions.